



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 7.0

Date de révision 24.09.2025

Date d'impression 25.09.2025

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : RNase AWAY®

Code Produit : 83931

Marque : Sigma

UFI : 1211-U6RM-F99X-K0S7

No REACH : Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

No.-CAS : 1310-73-2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

Utilisations déconseillées : Ce produit n'est pas destiné à l'usage des consommateurs.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Merck Life Science S.A.S  
80 Rue de Luzais  
F-38297 SAINT QUENTIN FALLAVIER CEDEX

Téléphone : +33 (0)1 85 16 94 34

Adresse e-mail : servicetechnique@merckgroup.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC)  
+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.



## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

**Prévention:**  
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

### Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogrammes de danger : aucun(e)

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger aucun(e)

Conseils de prudence aucun(e)

Informations Additionnelles sur les Dangers aucun(e)



## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
sodium hydroxyde	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892- 27-XXXX	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 % Met. Corr. 1; H290 >= 0,4 %	>= 0,5 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.



---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Conseils généraux               | : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.   |
| En cas d'inhalation             | : En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.   |
| En cas de contact avec la peau  | : En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.      |
| En cas de contact avec les yeux | : En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact. |
| En cas d'ingestion              | : En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.                              |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.           |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |   |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Non combustible.<br><br>Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité. |
| Produits de combustion dangereux                       | : La nature des produits de décomposition n'est pas connu.  |

### 5.3 Conseils aux pompiers

- |   |   |
|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés. |
|---|---|



Information supplémentaire : non

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conseil pour les non-securistes:  
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
Eviter le contact avec la substance.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : N'exige pas de précautios spéciales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10).  
Ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple le Chemizorb®. Evacuer pour élimination.  
Nettoyer la zone contaminé.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de récipients en métal.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Bien fermé.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles



### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sodium hydroxyde	1310-73-2	VME	2 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

#### Protection des mains

Remarques : nécessaire

Protection de la peau et du corps : vêtements de protection

Protection respiratoire : nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: : Filtre de type ABEK

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseil : N'exige pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Couleur : incolore



Odeur	: Donnée non disponible
	: 0,0 °C
	: 100,0 °C
Inflammabilité	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température d'auto- inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 6,0 - 8,0 (25 °C)
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement miscible  (20 °C) soluble
Coefficient de partage: n-	: Donnée non disponible octanol/eau



Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,023 gcm3
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	: non
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Auto-inflammation	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Poids moléculaire	: 18,02 g/mol

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiante standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Possibilité de réactions violentes avec :

Les partenaires réactionnels connus de l'eau.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : aucune information disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts



## 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

##### Toxicité aiguë

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Symptômes: Symptômes possibles:, irritations des muqueuses

Dermale: Donnée non disponible

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: Mélange provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Mélange provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

##### Cancérogénicité

Donnée non disponible

##### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

##### Danger par aspiration

Donnée non disponible

### 11.2 Information supplémentaire

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.



À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## **Composants**

### **sodium hydroxyde**

#### **Toxicité aiguë**

Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Symptômes: brûlures des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires

Dermale: Donnée non disponible

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

Remarques: (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin

Résultat: Provoque de graves lésions des yeux.

(OCDE ligne directrice 405)

Remarques: (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Test de patches: - Étude in vitro

Résultat: négatif

Remarques: (ECHA)

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

#### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Toxicité aiguë par voie orale - En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Toxicité aiguë par inhalation - brûlures des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible



## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **sodium hydroxyde:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Gambusia affinis* (Guppy sauvage)): 125 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: (ECOTOX Database)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Ceriodaphnia* (puce d'eau)): 40,4 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: (ECHA)
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Photobacterium phosphoreum* (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l  
Durée d'exposition: 15 min  
Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **sodium hydroxyde:**

- Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **sodium hydroxyde:**

- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable pour les substances inorganiques

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.



**Composants:****sodium hydroxyde:**

Evaluation : PBT/vPvB: Non applicable pour les substances inorganiques

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

**12.7 Autres effets néfastes****Composants:****sodium hydroxyde:**

Information écologique supplémentaire : Effet nocif par modification du pH.

Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.

Neutralisation possible dans les stations d'épuration.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et chimiques dans les contenues d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les contenues non nettoyés comme le produit lui-même.

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR** : UN 1824



**IMDG** : UN 1824

**IATA** : UN 1824

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

**IMDG** : SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

**IATA** : Sodium hydroxide solution

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 8	
<b>IMDG</b>	: 8	
<b>IATA</b>	: 8	

#### **14.4 Groupe d'emballage**

##### **ADR**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C5

Numéro d'identification : 80

du danger

Étiquettes : 8

Code de restriction en tunnels : (E)

##### **IMDG**

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

##### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856

Instruction d' emballage (LQ) : Y841

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

##### **IATA\_P (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852

Instruction d' emballage (LQ) : Y841

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

##### **ADR**



Dangereux pour : non  
l'environnement

**IMDG**  
Polluant marin : non

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) № 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable



## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Changements pertinents depuis la version précédente

##### 7. Manipulation et stockage

#### Texte complet pour phrase H

H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Corrosif pour les métaux
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -



Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Autres informations : Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.  
Copyright 2025 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

### **Classification du mélange:**

Met. Corr. 1	H290
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319

### **Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter mlsbranding@sial.com.

FR / FR

